



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CANTON DE SERRIS

VILLE DE CHESSY

Décision du maire n° 2026.183

Mise en ligne : 16/10/2026

OBJET

Contrat n°2026-33 relatif à la location et à l'entretien de la fontaine à eau sur réseau de la Police Municipale conclu avec la société MY FONTAINE.

Le maire de la commune de Chessy,

Visas

Vu le code général des collectivités territoriales et ses textes d'application, notamment l'article L.2122-22 ;

Vu le code de la commande publique, notamment l'article R. 2122-8 aux termes duquel l'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur est inférieure à 60 000 euros hors taxes ;

Vu la délibération n° 2026-016 du conseil municipal en date du 20 mars 2026 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire dans le cadre des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures et services ;

Considérant

qu'il appartient à la commune de veiller aux conditions d'accueil, de travail et de bien-être de ses agents, ce qui inclut la mise à disposition d'une solution d'eau potable adaptée ;

que, pour cela, la commune a décidé de recourir à la location d'une fontaine à eau raccordée au réseau, installée au sein desdits locaux ;

que cet équipement technique nécessite un entretien rigoureux et une maintenance préventive et curative régulière afin de garantir, d'une part, son bon fonctionnement et sa pérennité, et d'autre part, le strict respect des normes d'hygiène et de sécurité applicables à l'eau destinée à la consommation humaine ;

que la société MY FONTAINE, spécialisée dans ce domaine, dispose des compétences requises et propose des prestations répondant pleinement aux exigences techniques et opérationnelles de la collectivité ;

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20261016-DEC_2026_183-CC
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026

Décision du maire n° 2026.183

Décide

Article 1^{er}

Le contrat n°2026-33 relatif à la location et à l'entretien de la fontaine à eau sur réseau de la police municipale est conclu avec la société MY FONTAINE sise 59, rue Ponthieu à PARIS (75008) pour un montant forfaitaire annuel de 358,80 € HT.

Article 2

Le contrat prend effet à compter du 1^{er} novembre 2026 pour une durée pour une durée d'un an. Il est tacitement renouvelable 3 fois.

Article 3

Les dépenses en résultant sont imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville.

Article 4

La présente décision sera inscrite au registre des Décisions du Maire de la commune et copie sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Torcy. En outre, un exemplaire sera transmis aux services de gestion comptable de Chelles.

Pour extrait conforme, fait à Chessy le 16 OCT. 2026

Notifié le

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application « télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Le Maire
Cyril MARSAUD



Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20261016-DEC_2026_183-CC
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026